

5.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220926-312612-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 octobre 2022

Affiché le 10 octobre 2022

Suite à la convocation en date du 12 septembre 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 26 SEPTEMBRE 2022

Sous la présidence de Doriane BECUE, Première Vice-Présidente

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Jean-Luc DETAVERNIER, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Régis CAUCHE donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Sylvie CLERC donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Christine DECODTS donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Sylvie DELRUE donne pouvoir à Michel PLOUY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Barbara COEVOET, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Doriane BECUE, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Sébastien LEPRETRE, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Laurent DEGALLAIX, Claudine DEROEUX, Vincent LEDOUX, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ.

Absent(e)(s) : Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Agnès DENYS, Carole DEVOS, Jean-Claude DULIEU, Soraya FAHEM, Julien GOKEL, Mickaël HIRAUX, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE.

OBJET : Interventions départementales dans le domaine agricole et rural. Opération d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental.

Vu le rapport DRE/2022/321

Vu l'avis en date du 19 septembre 2022 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver et d'ordonner le projet d'aménagement foncier de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier d'Oost-Cappel, Rexpoëde, Hondschoote et Killem ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à :
 - prendre l'arrêté ordonnant l'opération d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental pour les communes d'Oost-Cappel, Rexpoëde, Hondschoote et Killem, avec extension sur Bambecque, en en fixant le périmètre ;
 - prendre les éventuels arrêtés modificatifs de périmètre demandés par la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier d'Oost Cappel, Rexpoëde, Hondschoote et Killem, dans le cadre de l'alinéa VI de l'article L.121-14 du Code Rural et de la pêche maritime.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 20 h 04.

44 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur POIRET (jusqu'alors représenté par Madame SANCHEZ).

Messieurs BELLEVAL et CADART, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Ils sont donc comptés absents sans procuration pour cette prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 26 septembre 2022

OBJET : Interventions départementales dans le domaine agricole et rural.

Dans le cadre de sa politique Nord durable et en particulier de son engagement 9, visant à aligner les dispositifs de subvention du Département avec les objectifs de la transition écologique, le présent rapport a pour objet :

- le renouvellement d'une convention et l'attribution de subventions aux organismes et associations agricoles, dans le cadre de la politique départementale en faveur de l'agriculture pour l'année 2022,
- l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales (MFR) Hauts-de-France pour l'organisation du Congrès national,
- la création d'une délibération pour ordonner l'opération d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental de Oost-Cappel, Rexpoëde, Hondshoote, Killem et extension sur Bambecque.

1) RENOUVELLEMENT D'UNE CONVENTION ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ORGANISMES ET ASSOCIATIONS PARTENAIRES AU TITRE DE LA POLITIQUE AGRICOLE

La demande de renouvellement de la convention concerne l'association NOVAGRI pour son programme d'activités 2022.

2 subventions exceptionnelles sont proposées et concernent les associations suivantes :

- le Syndicat d'Elevage du Cheval Trait du Nord, pour un programme d'actions expérimentales sur 2 axes :
 - o le débardage de bois sur des sites Espaces Naturels du Nord,
 - o le balayage de pistes cyclables le long de voiries départementales.
- l'association ARCADE, pour le soutien à l'organisation d'une manifestation pour fêter leur 30 ans d'existence.

Ces 2 subventions exceptionnelles viennent compléter des subventions déjà attribuées lors de la réunion de la Commission permanente du 27 juin 2022 (DRE/2022/233) :

- au Syndicat d'Elevage du Cheval Trait du Nord via la Maison de l'Elevage du Nord,
- à ARCADE pour son programme d'activités annuel.

L'ensemble de ces demandes s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat entre le Département du Nord et la Région Hauts-de-France en matière d'intervention dans le domaine agricole, renouvelée lors du Conseil départemental du 24 janvier 2022 (DRE/2022/22).

La fiche détaillée de NOVAGRI et les conventions de partenariat sont reprises en annexes 1,2,3 et 4.

Les autres subventions de la politique agricole et demandes de renouvellement de convention pour l'année 2022 ont été attribuées par délibération de la Commission permanente du 27 juin 2022 (DRE/2022/233).

2) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA FÉDÉRATION RÉGIONALE DES MAISONS FAMILIALES RURALES (MFR) HAUTS-DE-FRANCE POUR L'ORGANISATION DU CONGRES NATIONAL

La Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales (MFR) Hauts-de-France a organisé les 8 et 9 juillet 2022 à Lille Grand Palais le Congrès National des MFR. Ce Congrès est un rendez-vous important pour l'ensemble des acteurs des MFR (dirigeants, encadrants, éducateurs, administrateurs) et se déroule tous les 2 ans dans une région différente.

Le réseau des MFR étant un réseau essentiel au service du développement des territoires ruraux et de la formation des jeunes et des adultes, le Département du Nord souhaite soutenir cette manifestation.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000 € à cette Fédération.

3) DELIBERATION POUR ORDONNER L'OPERATION D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL DE OOST-CAPPEL, REXPOËDE, HONDSCHOOTE, KILLEM ET EXTENSION SUR BAMBECQUE

La loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005 a transféré la compétence de l'aménagement foncier rural de l'Etat aux Départements à compter du 1^{er} janvier 2006.

Il revient notamment au Conseil départemental de conduire les procédures réglementaires de l'aménagement foncier, en application du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM).

Dans ce cadre, le Conseil départemental, dans sa réunion du 1^{er} juillet 2021, a donné délégation à la Commission permanente pour la mise en œuvre des dispositions prévues par les articles du CRPM relevant de sa compétence, notamment en vue d'ordonner les procédures d'aménagement foncier.

L'article L.121-14 du Code Rural et de la pêche maritime prévoit qu'à l'issue de l'enquête publique sur le mode d'aménagement foncier, le périmètre de l'opération et les prescriptions que devront respecter le plan du nouveau parcellaire et l'élaboration des travaux connexes, le Conseil départemental ordonne l'opération d'aménagement foncier et en fixe le périmètre, en prenant en compte les prescriptions environnementales du Préfet.

Cette enquête publique s'est tenue du 4 janvier au 4 février 2022. Au vu du rapport du Commissaire-Enquêteur, dans ses séances des 30 mars et 2 juin 2022, la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) d'Oost-Cappel, Rexpooëde, Hondschoote et Killem a examiné les réclamations portées au registre et a demandé au Conseil départemental d'ordonner l'opération.

Le projet d'aménagement foncier de la CIAF de 1 836 ha 93 a 65 ca s'étendant sur une partie des territoires communaux d'Oost-Cappel, Rexpooëde, Hondschoote, Killem et Bambecque, est à ordonner en application du titre II du livre premier du Code Rural et de la pêche maritime et notamment de son article L.121-14.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer les subventions suivantes :
 - 46 000 € à l'association NOVAGRI, pour la mise en œuvre de son programme d'activités 2022 ;
 - 1 500 € à l'association ARCADE, pour l'organisation d'un évènement à l'occasion de ses 30 ans ;
 - 2 500 € au Syndicat d'Elevage du Cheval Trait du Nord, pour un programme d'actions expérimentales ;
- d'imputer les dépenses correspondantes, soit 50 000 € sur l'opération 23003OP003 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions entre le Département du Nord et les associations NOVAGRI, ARCADE et le Syndicat d'Elevage du Cheval Trait du Nord, dans les termes des projets joints en annexes 2,3 et 4 ;
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000 € à la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales (MFR) Hauts-de-France, pour l'organisation du Congrès National des MFR 2022 à Lille ;
- d'imputer la dépense correspondante, soit 10 000 € sur l'opération 23003OP003 ;
- d'approuver et d'ordonner le projet d'aménagement foncier de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier d'Oost-Cappel, Rexpoëde, Hondschoote et Killem.
- d'autoriser Monsieur le Président à :
 - prendre l'arrêté ordonnant l'opération d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental pour les communes d'Oost-Cappel, Rexpoëde, Hondschoote et Killem, avec extension sur Bambecque, en en fixant le périmètre ;
 - prendre les éventuels arrêtés modificatifs de périmètre demandés par la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier d'Oost Cappel, Rexpoëde, Hondschoote et Killem, dans le cadre de l'alinéa VI de l'article L.121-14 du Code Rural et de la pêche maritime.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23003OP003	23003E15	1 089 000,00 €	913 750,00 €	60 000,00 €

Patrick VALOIS
Vice-Président